Les mensonges les plus courants sur un CV

CV truqués, diplômes inventés, expériences fictives... En France, mentir sur son parcours professionnel est devenu une norme. Jusqu'où peut-on aller dans le maquillage ?

Par Quentin Périnel

Publié le 24 mai 2013 à 08:21, mis à jour le 24 mai 2013 à 11:59



Mentir à son employeur (sur le CV comme en entretien) est un phénomène plus fréquent qu'on ne le pense. berents/Getty Images/iStockphoto

La question peut paraître abrupte. Mais la réalité est pourtant révélatrice: en France, 26% des candidats trichent sur leurs diplômes selon une étude réalisée par la société Verifdiploma, qui propose aux entreprises de vérifier, moyennant 100 euros, les CV de leurs candidats... Parmi les clients, on compte des groupes d'envergure internationale comme Total, Natixis ou France Télécom. «En France, tous les DRH admettent qu'il est possible qu'ils aient de faux diplômés

dans leurs entreprises... Cette idée aurait été inavouable il y a 10 ans» explique Emmanuel Chomarat, fondateur de Verifidploma. Sur les CV comme en entretien d'embauche, les candidats n'hésitent donc pas à mentir, parfois effrontément. Florian Mantione (directeur de l'Institut Florian Mantione) et Jacques Froissant (fondateur du cabinet de recrutement 2.0 Altaïde) répertorient les différentes types de mensonges récurrents chez les candidats.

- L'invention (ou la la modification) d'un diplôme. Très fréquent dans les CV, le mensonge sur le diplôme fait fureur en France. Ainsi, une formation courte dans une école prestigieuse peut se remplacer par un diplôme obtenu en formation initiale, ou un simple DEUG se transformer en Master! Par omission, le candidat peut aussi être évasif sur le nom précis de l'école ou sur le parcours suivi. Dans le pire des cas, il peut tout simplement ne jamais avoir mis les pieds dans l'établissement mentionné. «Dans la plupart des entreprises, on constate simplement tel ou tel diplôme sur le CV, mais on ne demande pas souvent à voir l'exemplaire» explique Emmanuel Chomarat. Une grossière erreur.
- «Je suis intéressé par ce poste.» La plupart du temps, un candidat pense le contraire. Ou au moins, gonfle sa volonté, dans le but d'optimiser ses chances d'être pris. Le mensonge est d'autant plus grave qu'il est tout à fait plausible, et qu'on a toute les raisons de le croire. Cela mène vers des embauches non voulues, où le nouvel employé partira dès qu'il aura une proprosition plus alléchante, dans n'importe quel autre métier ou entreprise. Cela peut aussi mener à embaucher des employés inutiles ou peu motivés, qui sont simplement là pour avoir le job, sans qu'il leur apporte le moindre épanouissement professionnel. «Feindre de vouloir un poste est l'un des mensonges les plus graves qui soit» insiste Florian Mantione.

- L'exagération des compétences et des responsabilités. Gonfler son CV en rajoutant des mois ou années d'expériences à un poste ou dans une entreprise est un acte généralisé. À l'instar des candidats qui fabulent sur leurs responsabilités. Pour calquer leurs compétences sur les attentes du recruteur et se donner le «profil idéal», les candidats sont parfois capables d'aller loin. Responsabilités managériales de haut vol, nombre de ventes gonflés (pour un commercial), attribution d'un poste qui n'a jamais été occupé... «C'est fou le nombre d'occurences de directeur marketing qu'on peut trouver dans les CV!» souligne Jacques Froissant. En falsifiant de toutes pièces son CV, Jean-Philippe Gaillard avait par exemple réussi à diriger l'aéroport de Limoges durant deux mois , en 2011, avant d'être démasqué. Toutes les données chiffrées, dont la véracité est difficilement mesurable par le recruteur sont également les bienvenues.
- Les hobbies et les centres d'intérêt. Ce qui peut être vu comme des informations personnelles, souvent reléguées dans les bas-fonds du CV peuvent en fait se révéler bien utiles pour le candidat, qui a la possibilité de voir en cet espace de liberté la possibilité de mentir en toute impunité. Dans un article récent du Figaro, il avait déjà été expliqué pourquoi les recruteurs et les candidats n'ont jamais été aussi proches, via le web et les médias sociaux. En se renseignant un peu sur son interlocuteur, un candidat peut donc s'arranger pour avoir des centres d'intérêts similaires à celui-ci... À ses risques et périls. Effectivement, un recruteur un peu curieux peut vite mettre à mal un candidat trop audacieux!
- L'âge, situation maritale et adresse. Mentir sur son âge et sa situation maritale est beaucoup plus répandu qu'on ne le croit. Ainsi, une femme aura davantage de chances de trouver du travail si elle prétend avoir 28 ans et célibataire et que 32 ans et fiancé, par exemple. Certains candidats choisissent aussi de ne pas mentionner

leur âge. L'adresse est également importante dans le profil d'un candidat... Si un candidat postule pour un poste «prestigieux» d'avocat d'affaires ou dans la finance, une adresse de résidence en Seine Saint-Denis ou en banlieue peut paraître moins «chic», que d'habiter dans le 6ème ou le 8ème arrondissement de Paris. Ainsi, certains candidats préfèrent mettre l'adresse d'un parent ou d'un ami qui paraît plus en adéquation avec le poste convoité.

SERVICE:

» Retrouvez les dernières offres d'emploi avec Cadremploi